THOMAS SCHNEIDER: Bien, je pense qu'il faudrait que l'on commence. Il y aura d'autres personnes qui vont nous rejoindre, mais il faut savoir qu'on n'aura pas suffisamment de temps autrement.

On a déjà commencé à discuter de certaines questions et il y a deux éléments. D'une part comme vous le savez, nous nous sommes réunis pour la première fois dans le cadre d'une réunion B en juin, au cours de laquelle on a essayé d'échanger avec la communauté y compris le Conseil d'administration, dans les différentes séances, mais on a également tenu des réunions l'après-midi avec le reste des unités constitutives.

Il y a eu de nombreux membres du Conseil d'administration qui se sont joint aux séances du GAC, et nous espérions – comme vous le savez… Nous nous attendions à ce que les échanges avec le Conseil d'administration soient plus difficiles que ce qu'ils ont été, et on a discuté au sein du GAC, mais également avec les membres du Conseil d'administration du fait qu'il serait utile d'avoir l'occasion de discuter avec la communauté et en présence de la communauté afin que le Conseil puisse entendre ce que pense la communauté et ce que pense le GAC au sujet des différents points inclus dans le communiqué du GAC pour pouvoir apporter un peu plus de lumière au processus du GAC, que nous essayons de renforcer en termes de transparence pour pouvoir assurer un suivi plus clair.

Cela a impliqué qu'on n'a pas eu de réunion privée avec le Conseil au cours de la réunion d'Helsinki, mais d'autre part, on a eu l'occasion de

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

voir quels étaient les sujets dont il était urgent de discuter avant de publier notre communiqué. Donc, voilà les deux raisons pour lesquelles nous avons convoqué cet appel, et c'est pourquoi vous voyez ces points-là sur notre ordre du jour.

Donc, si vous accédez au communiqué d'Helsinki, vous aurez peut-être une idée plus claire de pourquoi les membres du GAC ont considéré que ces sujets étaient importants et qu'il était important de les soulever à l'attention du Conseil d'administration, et ça permettra également aux membres du Conseil d'administration de comprendre pourquoi il est important de commencer à considérer ces questions et de mettre en œuvre les avis du GAC, pour nous assurer que nous soyons tous d'accord sur ce qui peut être fait, sur ce qui ne peut pas être fait.

Autrement dit, le communiqué du GAC sera à l'ordre du jour que nous allons suivre au cours de notre réunion, et à la fin de notre discussion si nous avons la possibilité de discuter d'autres questions, nous allons essayer d'échanger un peu au sujet du communiqué.

Y a-t-il des questions autres que cela concernant l'ordre du jour?

STEVE CROCKER: Pardon, Thomas. J'ai eu du mal avec la connexion audio au début de l'appel. Je ne comprenais pas très bien. Donc, je m'excuse, mais je n'ai pas pu suivre ce que vous avez dit au début.

THOMAS SCHNEIDER: Vous n'avez pas beaucoup raté en termes d'informations. J'essayais d'expliquer comment nous allions procéder et d'expliquer surtout

comment nous allions procéder quant à l'ordre du jour de notre appel, et j'essayé d'expliquer comment le GAC pensait commencer à aborder la question.

STEVE CROCKER: Eh bien, nous sommes là pour vous écouter et nous essayons également d'écouter quelles sont les contributions que vous avez à apporter au Conseil d'administration. Nous essayons de comprendre les processus. Nous savons peut-être que cela correspondrait aux procédures que nous avons suivies par le passé, mais l'idée d'essayer de comprendre les conseils que vous nous fournissez et les avis du GAC en termes généraux.

Donc, l'idée principale est d'essayer de comprendre les incidences qu'aurait la mise en œuvre des avis du GAC en termes de ressources et de visibilité, et nous essaierons de décider, bien sûr, d'accepter ou pas l'avis du GAC. C'est ce que nous faisons d'habitude à la fin de l'échange prolongé.

La troisième étape que nous suivons d'habitude est la mise en œuvre bien sûr, et il faut évaluer si la mise en œuvre est appropriée. Et ce n'est pas que nous finissons la mise en œuvre et puis, oublions la question.

Cela dit, nous sommes donc aux premières étapes de notre travail et c'est la manière dont nous comprenons notre travail, et cela fait partie du plan de travail du Conseil d'administration. Donc, l'idée sera de vous expliquer quelle sont nos décisions pour pouvoir définir les détails avec vous.

THOMAS SCHNEIDER: Merci Steve de nous expliquer encore une fois la différence en matière de processus suivi pour la considération des avis du GAC. Bien sûr, je m'attends à ce que vous posiez des questions au cours de l'appel ou à ce que vous fassiez des commentaires concernant notre avis. Donc, au nom du GAC, et je m'adresse ici aux membres du GAC, je dirais qu'il serait utile de voir quelle est la réception ou la compréhension que vous avez des avis que nous vous proposons et comprendre, que vous puissiez comprendre quelles sont les attentes du GAC au moment de formuler de tels avis. Donc, c'est déjà bien de comprendre le processus que vous suivez pour procéder à l'examen de nos avis.

J'ai une question. Nous avons de plus en plus de membres qui se joignent à notre appel. Je ne sais pas s'il y a des personnes qui sont exclusivement connectés à travers le téléphone, qui ne sont pas dans la salle Adobe Connect. Donc, il serait peut-être utile de savoir quels sont les membres du GAC ou du Conseil d'administration qui sont connectés exclusivement à travers le téléphone. Y a-t-il des personnes qui ne sont connectées qu'à travers le téléphone ?

STEVE CROCKER: Oui. Je vais dire quels sont les membres du Conseil d'administration qui sont connectés à la salle Adobe Connect ; puis s'il y a quelqu'un que je n'ai pas nommé qui est connecté exclusivement à travers le téléphone, dites-le-moi.

J'ai Becky Burr qui est dans la salle, Cherine Chalaby, Markus Kummer et je vois… Je ne vois personne d'autre, mais je pense que Rinalia est connectée à travers le téléphone, j'espère.

RINALIA ABDUL RAHIM: Oui, c'est le cas.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE: George est également connecté à travers le téléphone.

STEVE CROCKER: Je vois Asha dans la salle de chat, mais je ne vois pas… Asha, êtes-vous avec nous ?

THOMAS SCHNEIDER: Chis Disspain, [Inaudible], ils sont tous dans la salle Adobe Connect.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE: Oui. Je suis là avec Jonne et Ron dans la même salle.

STEVE CROCKER: Pardon, mais votre ligne a beaucoup de bruit de fond.

THOMAS SCHNEIDER: Vous parlez de quelle ligne ? C'est la mienne ? D'accord.

STEVE CROCKER: J'espère que nous aurons le temps de discuter de tout cela. Le Conseil d'administration n'a pas été très actif depuis la réunion d'Helsinki. Nous avons reçu des contributions du personnel de l'ICANN et j'ai lu moi-même en tout cas le communiqué. J'ai pris des notes, mais je parle en mon propre nom et non pas au nom du Conseil d'administration.

Donc, certaines des questions que nous avons reçues au moment de lire le communiqué avec le personnel si vous voulez nous pourrions suivre l'ordre du communiqué point par point, dans l'ordre, étant donné que j'ai une bonne dizaine de questions.

THOMAS SCHNEIDER: Bien. Oui, je pense qu'on pourrait peut-être suivre l'ordre du communiqué point par point, et lorsque vous arriverez aux points que vous avez sur la liste, vous pourriez posez vos questions, mais nous allons procéder dans l'ordre du communiqué. Est-ce que cela vous convient ?

STEVE CROCKER: Bien sûr, allez-y.

THOMAS SCHNEIDER: Donc, nous allons lire tout le communiqué. Lorsque vous lisez le communiqué, vous allez voir qu'il y a des parties qui ne comportent pas des conseils, mais si vous avez des questions ou des commentaires concernant ces points-là, vous pouvez le faire.

Nous avons l'introduction qui est très claire. D'autre part, nous avons les activités entre les différentes unités constitutives qui expliquent ce que nous avons fait et expliquent brièvement la réunion avec le Conseil d'administration, qui explique le groupe de travail des BGRI dans les affaires internes. C'est la réunion avec le groupe de travail des BGRI qui ne nécessite pas beaucoup d'explications. D'autre part, nous avons les efforts de renforcement de capacité du GAC et les groupes de travail du

GAC. Si vous avez des questions concernant ces points-là, faites-le-nous savoir ; autrement, nous allons continuer d'avancer.

Ce point-là finit par le secrétariat indépendant du GAC et après cela, nous passons à la transition de la supervision de l'IANA. Nous avons d'autres points pour information et on a une autre partie qui est des questions diverses, qui n'est pas une partie qui contient des avis pour le Conseil d'administration, mais qu'il est intéressant de lire. Nous avons l'équipe de révision de CCT. Nous avons les protections des OIG avec les protections de la Croix-Rouge, les candidatures communautaires de gTLD et spécifiquement la question du Croissant-Rouge, de la Croix-Rouge et du Crystal-Rouge.

Mark Carvell lève la main. Donc, s'il a un commentaire à poser ?

Mark, allez-y.

MARK CARVELL: Oui. Merci Thomas et bonjour à tous. J'apprécie beaucoup la participation des membres du Conseil à cet appel.

Et mon commentaire porte sur le point numéro 4, qui est la protection du Croissant-Rouge, de la Croix-Rouge et du Crystal-Rouge. Que je sache cela correspond au Conseil d'administration de communiquer avec la GNSO pour spécifier les protections à ces noms de la Croix-Rouge, du Croissant-Rouge et du Crystal-Rouge. Il y a eu des consultations portant sur ce que comporte cette protection.

Et ma question serait si le Conseil d'administration compte communiquer avec la GNSO concernant cette question-là. C'est ça ma

question. Quelle est la situation du côté du Conseil d'administration ? Merci.

THOMAS SCHNEIDER: Merci Mark. Je pense qu'il s'agit d'une bonne question et que nous voudrions tous savoir formellement si les membres du Conseil d'administration comptent communiquer avec la GNSO. Donc, est-ce qu'il y aurait quelqu'un du Conseil d'administration en mesure de répondre à la question du Royaume-Uni ?

STEVE CROCKER: Alors, permettez-moi de suivre et de m'y rendre. C'est quel point ?

THOMAS SCHNEIDER: C'est le point romain numéro 5. Questions diverses, point numéro 4, qui apparait à la page 6 du communiqué intitulé : Croix-Rouge, Croissant-Rouge, Crystal-Rouge. Ce point-là porte sur le fait que la GNSO a adressé une lettre au Conseil d'administration il y a quelques temps, demandant au Conseil d'administration d'avancer avec cette protection – si je ne me trompe. Mark demandait quels étaient les plans du Conseil d'administration concernant cette lettre que vous a adressé la GNSO.

STEVE CROCKER: Je n'ai pas fait le suivi de cette question moi-même. Je ne sais pas si quelqu'un d'autre voudrait répondre.

THOMAS SCHNEIDER: Chris Disspain lève la main. Chris, vous voulez faire un commentaire ?

CHRIS DISSPAIN: Merci Thomas. Vous m'entendez ?

THOMAS SCHNEIDER: Oui.

CHRIS DISSPAIN: Merci Mark de nous avoir posé cette question. Vous avez raison. Effectivement, la GNSO a adressé une lettre à la GNSO. La GNSO a adressé une lettre au Conseil d'administration – pardon – que le Conseil d'administration répondra. Nous avons discuté de la question brièvement avec la GNSO lors de notre réunion conjointe. Certains membres du Conseil d'administration en réalité se sont réunis avec les membres de la GNSO lors de la réunion d'Helsinki, et nous leur avons dit que nous allions répondre.

Je ne pourrais pas dire quelle sera la réponse à ce point-là, parce que nous n'avons pas défini ce que nous allons dire. Mais je dirais toutefois que nous avons discuté de la question des noms de la Croix-Rouge avec la GNSO et que nous nous sommes engagés à discuter de la question séparément d'autres questions sur lesquelles il serait plus difficile de se mettre d'accord. Mais oui, il y aura une réponse du Conseil d'administration à la lettre de la GNSO.

THOMAS SCHNEIDER =: Merci Chris. Cela nous permet de mieux comprendre où vous en êtes. Y a-t-il d'autres questions concernant ces autres parties du communiqué qui n'appartiennent pas à la partie de l'avis du GAC ? On a un problème

au niveau des numéros sur la version que je vois sur l'écran, parce que la partie suivante de l'avis du GAC au Conseil d'administration est le numéro 4 alors qu'il devrait être le numéro 6.

Vu qu'il n'y a plus d'autres questions ou de mains levées, nous allons passer à la partie numéro 6, qui est l'avis du GAC au Conseil d'administration.

Le premier point de ce chapitre porte sur les politiques et les procédures des futurs gTLD. L'avis sur cette partie-là est tout à fait direct. Et l'un des messages principaux est le fait qu'avant de trop avancer ou d'aller trop loin, il faudrait que l'on développe un cadre pour les séries ultérieures et que pour ce faire, il faudrait que l'on conclue l'analyse portant sur la première série. Cela étant une séquence logique suivant ce que nous avions discuté lors de la réunion de Marrakech.

Le fondement de cette question est le fait que le GAC ne s'oppose pas à des séries ultérieures, mais toutefois considère qu'il y a des questions qu'il faudrait que l'on considère avant de lancer de nouvelles séries de nouveaux gTLD et que les données disponibles seraient utiles, et qu'il serait utile de les analyser de pouvoir évaluer l'intérêt public du lancement de nouvelles séries de nouveaux gTLD. Cela devrait donc être analysé et défini avant le lancement de nouvelles séries ultérieures de nouveaux gTLD. Voilà un peu le résumé de cette partie-là.

Je ne sais pas s'il y a des personnes qui voudraient ajouter quelque chose avant que l'on passe aux questions ou aux commentaires.

STEVE CROCKER: Je ne vois pas de personnes qui lèvent la main, mais j'ai des questions de ma part et du personnel.

Donc alors, pour les points 1, et puis nous avons les puces a, b et c. On parle ici d'une analyse indépendante et objective des coûts et des bénéfices qui devrait être avant le lancement de la nouvelle série.

À partir de l'expérience que nous avons tirée et sachant quels sont les résultats de la série récente, ma question est : quelle serait la différence entre cela et la révision de CCT qui est déjà en cours ? Et c'est un près la même chose pour moi. Donc, je vous demande une précision ici. Est-ce que vous visez le même aspect du travail ou voulez-vous voir d'autres informations ? Je ne comprends pas très bien ce que vous voulez dire pas un cadre de politiques accordées, soutenues par les différentes parties prenantes. Je dirais que tout ce que nous faisons est toujours soutenu par les différentes parties prenantes. C'est pourquoi nous avons les processus que nous avons en place, mais si vous ajoutez ce point-là ici, c'est peut-être pour attirer notre attention sur un aspect qui manque. Mais, je voudrais savoir quel serait cet aspect.

Et d'autre part, j'ai une question concernant le 2 romain qui est la question des mesures, où vous demandez au personnel de gérer les calendriers des pistes de travail communautaires. Et donc tout cela est dans cette partie et je voudrais savoir pourquoi.

THOMAS SCHNEIDER: Merci Steve. J'essaierais de répondre à tout cela, mais pour préciser, je ne voudrais pas monopoliser la parole du GAC pour les discussions. Donc, je veux encourager mes collègues à prendre la parole, surtout

ceux qui ont plus suivi le processus et qui ont été plus engagé avec l'élaboration de l'avis surtout en ce concernant cette partie-là en ce moment.

J'essaierais de toute façon d'essayer… J'essaierais de répondre à vos questions. Disons que cela ne décrit pas les éléments d'analyse et des révisions qui sont faites d'une part pendant la révision du CCT, et d'autre part, nous avons les révisions de la GNSO, du GAC. Un nombre de révisions en cours… Donc, l'idée n'est pas d'entrer dans les détails ici, mais plutôt de transmettre nos attentes, qu'il y ait une analyse transparente des coûts et des bénéfices. Et l'autre question serait : les coûts et les bénéfices pour qui ? Pour les opérateurs, pour l'ICANN, qui bénéficierait de cela ? C'est ça la question.

En 2010, il y a eu une étude qui a été publiée sur les économies de l'ICANN et sur le lancement du programme de nouveaux gTLD. Et cette étude disait qu'il y aurait plus de bénéfices si on avait ce programme, plus de bénéfices que de coûts, et c'est pourquoi le Conseil d'administration a pris la décision de lancer le programme des nouveaux gTLD, et on discutait que ces bénéfices n'ont pas été tels.

En tout cas, les données recueillies au cours du lancement du programme des nouveaux gTLD n'avaient pas été considérés vraiment et que le GAC voudrait savoir quelles étaient ces données. On a également discuté des protections des OIG et des OING, et des différents bénéfices que cela pourrait avoir pour eux. On voudrait savoir quels étaient les bénéfices pour les OIG et les OING. Nous avons discuté avec l'équipe de révision, mais nous n'avons pas pour l'instant vu la

révision, des discussions ni aucun rapport de ce groupe. Mais nous voudrions avoir ce type d'analyse.

D'autre part, comme vous dites, il y a ici une demande qui dit un cadre qui devrait être soutenu par toutes les parties prenantes. Bien sûr, comme vous dites, c'est la manière habituelle de procéder du Conseil d'administration, mais cela est toutefois important pour nous, et nous voudrions attirer votre attention sur cela, précisez qu'il faudrait que tout le monde soutienne ce cadre.

Nous avons Olga qui lève la main.

STEVE CROCKER: Et George, mais nous allons entendre Olga d'abord.

OLGA CAVALLI: Bonjour. Bonjour de Buenos Aires. Est-ce que vous m'entendez ?

THOMAS SCHNEIDER: Oui.

OLGA CAVALLI: Merci. Bonjour à tous et merci aux collègues du Conseil d'administration de se connecter à cet appel, ce qui est très important. Je voudrais exprimer mon accord avec Thomas Schneider et parler au nom de mes collègues concernant les résultats de la première série de nouveaux gTLD. Je dirais qu'il y a des pays qui ont suivi de près les résultats du programme de nouveaux gTLD et qu'il y a eu des nouveaux gTLD qui ont

eu un impact au niveau des domaines nationaux, et que ce résultat a eu un impact sur certains membres du GAC – comme je dis.

Il paraitrait que l'analyse des résultats de la première série est très importante avant de procéder aux nouvelles séries. Il n'est pas très important pour nous de savoir si les analyses ont été complétées ou pas, et bien sûr, cette question de l'intérêt public est une question qui nous occupe au sein du GAC. Mais toutefois, il faudrait considérer toutes les nouvelles perspectives dans cette nouvelle série. Comme vous le savez déjà, le GAC travaille au sein de différents groupe de travail avec différents points de vue en ce qui concerne le programme des nouveaux gTLD et nos analyses, et nos conclusions. Nous espérons qu'il soit considéré et examiné pour être reflété dans un nouveau guide de candidature ou un nouveau document quel que soit son nom.

STEVE CROCKER: Merci. George voulait parler, et il y a des membres qui ont rejoint l'appel, qui n'étaient pas là tout à l'heure. Donc, j'essaie de voir qui s'est joint à nous. Nous avons [Inaudible] qui est un membre élu du Conseil d'administration et [Inaudible]. J'espère ne pas avoir oublié personne. Donc, [Inaudible] était également connecté.

George.

GEORGE: Donc, je voudrais revenir sur le point 1a, 1a. J'ai un commentaire à faire là-dessus. Nous apprécions toujours les avis du GAC tels qu'ils sont reflétés dans les communiqués du GAC, et dans ce cas-là, je pense que vous reflétez ce qui a été fait, ce qui est très approprié dans un avis.

Mais vous parlez ici de certaines questions que je ne vois pas, et vous parlez d'une mise en œuvre également.

Donc, l'idée serait d'évaluer surtout quel est l'impact au niveau de la sécurité, de la stabilité. Et c'est vrai, il est important et le Conseil d'administration est d'accord avec cela. Mais quel serait l'impact au niveau de l'exploitation, du fonctionnement de l'organisation. La préoccupation principale vient de certains résultats et c'est un peu subjectif. On pourrait considérer que nous avons respecté cette exigence que vous ajoutez ici concernant l'interopérabilité, la sécurité, la stabilité et la résilience. Nous essayons de mettre en ordre vos avis et peut-être que vous trouvez que ce n'est pas le cas que nous ne l'avons pas fait, mais nous essayons en tout cas.

THOMAS SCHNEIDER: Merci George. Avant de donner la parole aux personnes qui demandent la parole, je voudrais aborder deux éléments.

Tout d'abord, un élément que tout le monde sait, connait. Cet enregistrement, cette conférence est enregistrée. Elle sera disponible au public et par conséquent, lorsque nous nous sommes – lorsque nous nous réunissons dans les réunions ouvertes, je suggère que cet appel soit aussi ouvert à la communauté pour qu'on puisse le réécouter par la suite. Donc, cet appel devrait être accessible au public pour qu'il puisse être écouté par la suite.

STEVE CROCKER: Je suis tout à fait d'accord avec vous, Thomas. Et c'est logique ici, jusqu'à maintenant certaines réunions n'ont pas été publiques. Mais je pense que maintenant ça peut être un problème. Donc, on est d'accord.

THOMAS SCHNEIDER: Oui. Ok, d'accord. Que la question de George est – je dirais que l'histoire du GAC, la façon dont le GAC travaille... En tout cas, c'est ce que j'entends dire. J'ai commencé à travailler dans le GAC en 2008. Le GAC, l'avis du GAC reste au niveau du principe et le Conseil va, s'occupe de la gestion quotidienne de l'ICANN. Et il y a des principes qui ont été présentés pour la délégation, la redélégation, les gTLD, tout cela. Et tout cela a été fait. Il y a eu des principes du GAC sur les nouveaux gTLD qui ont été déclarés. C'est la façon dont le GAC – en tout cas d'après ce que je comprends et ce que j'entends dire depuis le début, c'est comme cela que le GAC fonctionne. C'est comme cela que le rôle du GAC est compris.

Je sais que c'est difficile et que si l'on regarde lorsqu'on dit qu'on veut que le Conseil applique les recommandations du GAC et que ses exigences soient satisfaites quel que soit ce que cela signifie – moi, ce que j'interprète c'est que c'est au Conseil de définir, de proposer une définition ou en tout cas les attentes de mon côté seraient que le Conseil regarde les exigences concernant la sécurité, la stabilité et la résilience pour les séries à venir et ensuite, le Conseil va proposer quelque chose à dire. Nous pensons que les exigences sont les suivantes et nous pensons que étant donné que nous allons faire ceci et ceci, et ceci, ces exigences sont satisfaites.

Donc, nous n'allons pas dire au Conseil quelles sont les exigences, mais nous attendons que le Conseil analyse le contenu du communiqué et essaye de répondre, de satisfaire aux exigences et qui peuvent être satisfaites, aux exigences qui n'ont pas encore été satisfaites, etc. Je pense que cela peut expliquer la façon dont nous travaillons. Les problèmes qui sont abordés ici sont donc des exigences que l'on voudrait satisfaire, c'est-à-dire que l'on voudrait qu'elles soient satisfaites. J'assume fondamentalement la responsabilité du GAC, s'assurer que le Conseil va satisfaire à ces exigences, et cela devrait être une garantie suffisante.

Nous notons aussi que ça a toujours été notre façon de travailler, de communiquer, et on nous demande d'être de plus en plus spécifique, de plus en plus clair, d'entrer dans le détail, d'aller dans une direction précise. Mais de manière historique, ça a toujours été fait en se basant sur le fait que le Conseil… Nous ne disons pas au Conseil comment faire les choses, mais il y a une attente de la part du GAC envers le Conseil, que le Conseil tienne compte des recommandations du GAC. Ensuite, l'ICANN décide le niveau de mise en œuvre puisque c'est le niveau – puisque le Conseil s'occupe de tout cela au niveau de l'ICANN. Mais une fois que le communiqué du GAC est fait, on s'attend à [inaudible] contenu.

STEVE CROCKER: Merci. Je voudrais faire un commentaire maintenant. Je sais qu'en général, on gèle tout concernant la délibération et la décision du Conseil. Ce n'est pas ce qui se passe en pratique. Ce qui se passe en réalité, c'est que le personnel va donner une série d'analyses et va

présenter des décisions au Conseil, et le Conseil va se focaliser sur ce qui a – les analyses, les conseils, [inaudible], les processus de suivi donc qui sont réalisés au niveau du Conseil. Et je ne sais pas dans quelle mesure, il s'agit seulement d'une question de forme. Il y a une référence au fait que le Conseil fait ceci, fait cela. Mais pour éviter toute confusion, je dirais qu'il faut préciser qu'il n'y a pas d'instance dans laquelle le Conseil rentre – organise une session et prend les choses depuis le début pour voir… Il s'agit de ce qu'il va appliquer. En réalité, il s'agit d'un processus, s'il y a des décisions qui doivent être prises et cela doit être fait de manière multipartite, de manière ascendante. Sinon, le Conseil serait, donnerait lieu à des critiques. Ce n'est pas le Conseil qui prend ces décisions. Donc, il faut que ce soit clair. Ces décisions sont prises de manière multipartite.

THOMAS SCHNEIDER: Merci Steve. Vous abordez ici un point qui est de plus en plus important, un point sur lequel on doit travailler, une perception qui existe au sein du GAC et au sein du reste du public peut-être.

Je pense qu'étant donné la structure de l'ICANN, nous allons donner un conseil. Nous allons donner un avis au Conseil et nous voulons être sûrs qu'on ait des politiques publiques et qui répondent de manière raisonnable à notre avis. La GNSO, etc. Nous, l'aspect légal, l'aspect politique et la question de responsabilité pour les décisions prises par l'ICANN à travers le Conseil dépendent aussi de la GNSO, du personnel, de la ccNSO, etc. Et c'est comme ça que nous sommes là pour donner notre avis au Conseil.

Le Conseil est l'organisation qui est responsable de prendre la décision finale pour le système de la façon dont l'ICANN fonctionne. C'est comme cela que les procédures sont appliquées. Il faudrait discuter si nous devons changer les statuts constitutifs. Et si nous ne donnons pas notre avis au Conseil, si c'est le Conseil qui va appliquer, mais cela changerait les procédures dans le statut constitutif. Nous fonctionnons comme cela. Nous présentons un avis au Conseil. Nous devons compter sur le Conseil pour prendre la décision finale concernant le fonctionnement de l'ICANN. Le Conseil peut dire, nous allons décider si ces exigences sont satisfaites ou pas. Pour la première série de nouveaux gTLD, par exemple. C'est la décision du Conseil de dire, « Bien maintenant, on peut y aller. On va le faire. »

Il peut y avoir certaines confusions à propos de cette compréhension concernant les possibilités du Conseil et la compréhension du fonctionnement du GAC en général. Je pense qu'il faut que ce soit clair, que la décision et finalement au sein de l'ICANN est prise – la décision finale est prise par le Conseil. C'est important de le dire.

STEVE CROCKER: Oui. Il n'y a pas de questions là-dessus. Le Conseil n'a pas honte de le dire. Il a cette responsabilité, mais c'est aussi utile que tout le monde sache comment fonctionnent les choses, qu'est-ce qui se fait dans la pratique. Cela dit, je suis heureux d'entrer plus dans le détail, dans cette discussion avec vous, Thomas ou d'autres personnes qui veulent participer à cette discussion. Et pour qu'il y ait davantage de clarté dans ce domaine et pour qu'il y ait un système plus équitable, un système plus efficace.

Maintenant, je voudrais conclure cette parenthèse ici et revenir à notre point spécifique de l'ordre du jour, du communiqué. Je vois Gema et Chris Disspain veulent prendre la parole. Chris Disspain et Gema. Tant pis, vous avez la parole.

GEMA M. CAMPILLOS GONZÀLEZ: Merci beaucoup. Je prends la parole. Est-ce que vous m'entendez ?

STEVE CROCKER: Oui, on vous entend.

GEMA CAMPILLOS: Bien. Bonjour à tous. Bonsoir. Je voudrais faire un commentaire sur le point 1c. Et je voudrais dire que je ne suis pas tout à fait sûr de donner une interprétation correcte du communiqué. En tous cas, une interprétation soutenue par tous les membres. En tous cas, c'est mon interprétation de ce point, c'est que la création de cela peut avoir un impact, plusieurs impacts. L'un de ces impacts peut être sur la stabilité et la résilience du DNS, et cela peut avoir un impact sur les ccTLD aussi. Cela a aussi un impact sur l'intérêt public.

Il y a eu des versions dans la première série, sur la façon dont le système du DNS est développé dans un pays, les questions portant sur les noms géographiques. Je pense qu'ici s'il y a, s'il va y avoir une autre série de nouveaux gTLD, je pense qu'il faudrait s'efforcer pour qu'il y ait un accord de tout le monde et cela inclut les gouvernements. Je sais que nous – ce n'est pas le cas, mais il y a eu des discussions à Helsinki sur la possibilité de discuter de la prochaine série au sein des unités

constitutives, de groupes de travail auxquels participeraient toute la communauté. Et je pense que, je pense que cela pourrait être dans la ligne de ce point 1c, en tous cas c'est mon interprétation de ce point 1c. Merci.

THOMAS SCHNEIDER: Merci. Nous avons maintenant Chris Disspain. Vous avez la parole.

CHRIS DISSPAIN: Merci Thomas. C'est un commentaire. On n'a pas parlé de cela encore, mais je pense que c'est important d'avancer. Je voudrais souligner l'importance de cet appel et dire que je pense qu'il y a beaucoup de bénéfices pour le GAC et pour le Conseil de se réunir et d'en parler, et de parler de tout cela. Et je voudrais quand même une précision pour le futur, je ne peux pas, je n'essaie pas de causer un problème. Je pense qu'il est important de comprendre que lorsqu'on a ce type de conversations, en face à face ou en téléconférence, lorsque quelqu'un du GAC pose une question au Conseil et le Conseil doit répondre et vice-versa. Mais, Thomas, lorsqu'un membre individuel du GAC prend la parole – et je parle par exemple, lorsqu'un membre dit et déclare quelque chose, je pense qu'il faut que ce soit clair pour savoir si ce sont des membres individuels ou du GAC qui parlent en tant qu'individu ou s'ils parlent au nom du GAC. Et je me demande si on pourrait avoir un peu plus de clarté là-dessus, faire entrer cela dans notre processus, dans la façon dont on travaille. Il y a une confusion et cette confusion vient du fait qu'un individu va dire quelque chose et ensuite, on dit le GAC pense cela. En réalité, c'est ce que pense un individu, membre du GAC.

Je crois que c'est important. Je voulais donc qu'il y ait une certaine clarté à ce propos. Merci.

THOMAS SCHNEIDER: Merci Chris. Je pense que c'est clair. Je pense que c'est un point important. Vous avez raison. La situation – lorsque j'ai fait des discussions, je pense que c'est très important justement, parce que nous n'avons jamais eu cette discussion auparavant, de manière ouverte. Et cela a donné lieu à une série d'incompréhensions entre nous, de mésententes. Donc, je voudrais vous dire, vous expliquer la façon dont nous travaillons. Nous nous mettons d'accord sur un texte, qui exprime un consensus, les attentes et nos espoirs donc des représentants gouvernementaux qui forment le GAC. Donc, cela reflète nos attentes, notre requête, notre avis. Nous voulons pour être plus précis expliquer les fondements de ces avis, de ce travail que nous avons réalisé et nous essayons d'expliquer d'où vient chaque avis, bien sûr. Et je voudrais vous expliquer comment cela fonctionne. La prochaine étape serait que l'on va parler des fondements de notre communiqué, de ces avis.

C'est une question légitime que vous avez dite. Mais ce que je fais, c'est un petit peu ce que l'on fait en général. Ce que fait Gema qui interprète lorsque vous me posez une question, j'interprète l'avis en me souvenant des discussions que nous avons eues lors de notre réunion. Et j'essaye d'incorporer toutes les différentes opinions, les différentes attentes qui sont derrière ces avis, quelque chose qui reflète le consensus auquel nous sommes parvenus. Et pour que même si ce sont des individus qui

parlent en leur nom, on ait quand même une interprétation concernant les attentes générales. Mais je dirais que si je pense que nous devons…

Il est important de savoir que nous préparons, que nous lisons, que nous interprétons ce texte, qu'il y a des échanges sur différents points, et c'est une compréhension commune des fondements de base qui donnent lieu à cela. Il faut comprendre… Nous essayons de communiquer d'une manière la plus claire possible, nous essayons de voir quels sont les points clés et d'aborder ces points clés. Nous voulons que les choses soient faites correctement, l'analyse. Nous analysons, nous passons aux conclusions et nous développons ensuite nos avis.

C'est comme cela que nous travaillons. Nous essayons de vous donner quelques éléments de plus concernant l'analyse, ce qu'elle comprend, ce qu'elle contient, et nous essayons de faire une révision des exigences liées à la sécurité, à la stabilité, etc. ; les coûts et les bénéfices normalement pour l'industrie des noms de domaine ou pour le public en général avec toujours le fait que nous pensons qu'il est important que… Ce que l'on attend de l'ICANN, c'est de nous proposer un programme qui ait un sens, avec un calendrier. Voilà le calendrier : nous attendons de l'ICANN de nous présenter un calendrier, voilà le calendrier correspond à la région B, que ça fonctionne et que nous pouvons compter sur – savoir que c'est ce que vous êtes en train de faire et que vous êtes en train de voir comment mettre en œuvre nos recommandations. On ne peut pas entrer dans chaque détail aujourd'hui, nous ne pouvons pas le faire. Nous devons compter sur l'expérience, la compétence des membres du Conseil pour mettre en œuvre nos recommandations et sur leur bon sens pour mettre en

œuvre ces recommandations de la façon dont cela leur parait raisonnable bien sûr.

Mais je pense, ici, que les exigences doivent être aussi neutres que possible et représenter le GAC dans son ensemble. Certains membres peuvent avoir des opinions plus ou moins – mais on parvient à un consensus et on essaye de comprendre pourquoi on est parvenu à cet avis finalement entre tous les avis des différents membres du GAC.

Est-ce que nous pouvons passer au point suivant ou est-ce qu'il y a d'autres commentaires sur la question des politiques de gTLD, des futures politiques de gTLD, des procédures? Je ne vois pas d'autres commentaires. Si vous voulez, nous pouvons passer au prochain point. Il s'agit des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire et des problèmes qui peuvent exister dans ce sens. C'est un texte assez long, mais c'est la répétition d'autres textes déjà connus, en particulier les fondements. Le groupe de travail sur la sécurité du public a fait des recommandations : il y a des recommandations liées à des politiques qui n'ont pas été prises en compte entièrement par l'ICANN et certains des éléments qui sont importants quand on parle ici des fondements. Je ne sais pas, il me semble qu'il y a un écho. Est-ce qu'on pourrait corriger ce problème d'écho, s'il vous plait ?

En tout cas, les éléments concernant les problèmes que le GAC a abordés figurent dans les points 1, 2 et 3 des fondements. Les solutions doivent être discutées au sein du GAC avec la GNSO, avec des gens du Conseil. À Helsinki, deux éléments, selon le GAC, étaient des solutions pour aborder ces problèmes dans la mise en œuvre. Donc, je ne veux pas votre opinion concernant les mécanismes qui ont été décidés, mais

dans la mise en œuvre des mécanismes, ces préoccupations seront prises en compte dans les éléments et le développement d'un cadre de travail qui pourrait être approprié et un autre, le processus de déaccréditation qui pourrait aussi fonctionner. J'espère que vous avez lu le texte avant sur cet avis et que les fondements, en fonction des discussions et des avis du GAC, est que…

Premier point. Ces services d'accréditation posent des problèmes politiques et le Conseil doit assurer qu'il y a un dialogue sur ces points.

Ensuite, troisième point. Si le Conseil décide d'adopter les recommandations du PPSAI, il devrait s'assurer que les préoccupations du GAC soient prises en compte et suivies dans la mise en œuvre par l'équipe de révision de la mise en œuvre. Et cette équipe de révision devrait travailler avec le GAC et tenir compte des contributions du GAC, en particulier dans le groupe de travail de la sécurité du public et dans le groupe de révision de la mise en œuvre.

Il faut s'assurer que la mise en œuvre va se – va tenir compte des délibérations de la GNSO et de sa consultation avec le GAC. Donc, ce sont des points clés, des mesures qui essayent de tenir compte, de s'assurer qu'on écoute les propositions du GAC et qu'elles sont appliquées dans la mise en œuvre. Et le deuxième élément est que le GAC continue à participer, quel qu'il soit ce qui se passe ensuite, quel que soit le processus de continuer à travailler ensemble pour parvenir à une conclusion satisfaisante. Voilà ça serait un petit peu mon opinion, mon interprétation ou mon résumé de ces points-là, de cet avis du GAC.

Bien. J'ai maintenant Mark Carvell d'Angleterre. Mark, vous avez la parole.

MARK CARVELL: Merci Thomas. Merci pour ce résumé que vous venez de faire de la partie de ce communiqué du GAC. Je voudrais souligner l'importance – et j'espère que le Conseil d'administration reconnaitra cette importance, l'importance donc de la participation à l'équipe de révision de mise en œuvre du GAC. Mes collègues du Royaume-Uni se sont portés volontaires pour être membre de cette équipe de révision de la mise en œuvre, de façon à ce que le Conseil sache que l'on constate, que l'on note et que l'on reconnait les points-clés qui sont ici et auxquels participe le GAC de manière complète. Je voudrais que le Conseil reconnaisse cela, que le GAC participe profondément à tout ce processus.

THOMAS SCHNEIDER: Oui. Je pense que nous allons donner maintenant la parole à Cherine et nous allons voir ensuite ce que nous faisons avec le commentaire de [inaudible]. Cherine, vous avez la parole.

CHERINE CHALABY: Est-ce que vous m'entendez ?

THOMAS SCHNEIDER: Oui, on vous entend. Allez-y.

CHERINE SHALABY: Bien. Je voudrais parler du deuxième point. Il s'agit d'un problème de procédure, quelque chose que dans le passé qui n'était pas très – qui

n'était pas très pratique lorsque dans le passé, on recevait des recommandations politiques de la GNSO. Le GAC n'était pas d'accord, il tendait à envoyer ce conseil, cette recommandation au Conseil et ensuite, le Conseil avait, faisait deux séries de recommandations, faisait deux séries de recommandations – celles de la GNSO et celles du GAC pouvaient être différentes entre elles. Est-ce que c'est la façon de continuer ou est-ce que vous pensez que le GAC peut envoyer directement ces préoccupations à la GNSO concernant des recommandations et d'essayer de résoudre avant que le Conseil ait adopté les décisions de la GNSO ? Il faudrait se mettre d'accord là-dessus.

THOMAS SCHNEIDER: Merci Cherine. Oui, cela répond à ce que nous avons dit tout à l'heure. Maintenant que nous avons une réforme en cours, nous devons commencer à mettre en place une autre réforme, parce qu'on nous dit que nous ne devons pas donner des conseils, des recommandations au Conseil ou des avis au Conseil, parce que le Conseil va se trouver dans une situation dans laquelle il doit choisir entre les avis et les recommandations. Bien sûr qu'on essaye de participer au préalable au travail de la GNSO, etc. Mais de manière formelle, nous n'avons aucune manière de donner des avis à la GNSO. Nous ne pouvons que donner des avis au Conseil.

Donc si la GNSO nous présente des recommandations ou présente des recommandations et nous pensons que certains points ne sont pas corrects, nous disons au Conseil : voilà, c'est comme ça que nous pensons qu'on peut corriger ce déséquilibre et nous attendons du

Conseil qu'il suive notre avis et qu'il respecte notre opinion. Et sinon, il faudra – de façon à ce que la GNSO incorpore cet avis et puisse offrir une solution. Et sinon, le Conseil devra rejeter ; à ce moment-à, on passe à la procédure suivante.

Mais de manière formelle, nous n'avons aucune autre manière de mettre le Conseil dans une situation dans laquelle la recommandation de la GNSO et l'avis du GAC ne sont pas 100 % correspondants. Il faudra que le Conseil prenne une décision, ou de suivre l'avis du GAC ou de ne pas suivre l'avis du GAC, et de répondre aux recommandations de la GNSO. Si on parvient à une conclusion selon laquelle ce n'est pas la façon la plus effective pour l'ICANN de travailler, alors à ce moment-là, il faut commencer rapidement à changer ces structures de base et à penser à une modification des statuts de l'ICANN, voir ce que l'on peut modifier. Je pense que c'est ce qu'il faudra faire peut-être dans le futur.

J'espère que j'ai répondu à votre question. Alice Munyua et ensuite…

ALICE MUNYUA: Merci beaucoup, Thomas. Et merci Cherine pour votre question. Je voudrais dire, répondre en ce qui concerne le problème du PPSAI pour dire que le groupe de travail travaille depuis le début du PDP. Nous avons des volontaires du secteur légal, du secteur des autorités légales, qui participent à ce processus. Même si nous pensons qu'il y a des avis qui peuvent être pris en compte, certains des avis du GAC et des recommandations du GAC concernant le PDP pour la période de commentaires publics n'ont pas été pris en compte. Et le GAC devrait tenir compte des problèmes de politiques. Et si l'on tient compte du fait que nous ne voulons pas que le GAC offre des avis conflictuels pour ce

qui concerne les recommandations de la GNSO et les avis du GAC – comme Thomas l'a dit, nous n'avons pas besoin de fournir de nouveaux avis, et nous devons demander que l'on soit, que l'on prenne en considération la phase de mise en œuvre de ces avis. Et lorsque nous avons eu une réunion conjointe avec la GNSO, un certain niveau de compréhension concernant les problèmes qui ont été discutés est apparu et nous pensons qu'il faudrait que ces problèmes soient abordés lors de la phase de mise en œuvre, lorsque… Nous avons deux volontaires qui voudraient joindre l'équipe de révision de mise en œuvre et qui seraient d'accord pour travailler avec eux.

THOMAS SCHNEIDER: Merci Alice. J'ai maintenant Steve.

STEVE CROCKER Oui. Vous savez, le problème de prolonger cette question de l'analyse et des processus existe, et je dirais que les statuts constitutifs fournissent un cadre, mais ne décrivent pas pour autant toutes les procédures à suivre. Donc, si la GNSO fournit un avis au Conseil d'administration et le GAC nous fournit un autre conseil, et les deux conseils ou avis s'opposent, le Conseil d'administration devrait décider quoi faire, mais le Conseil d'administration tiendrait des discussions approfondies et invitera les parties impliquées qui ont l'expertise spécifique à discuter de la question. Les membres du Conseil essayent de le faire si le Conseil dans l'ensemble ne le fait pas.

Cela correspond au GAC de décider s'ils veulent ou pas échanger avec le Conseil d'administration, mais les seules communications sont dans le

communiqué du GAC au Conseil d'administration. Et très souvent, nous voyons que les avis du GAC impliquent un processus approfondi, non seulement d'interaction avec le GAC, mais également les interactions avec d'autres parties prenantes afin de pouvoir décider quels sont les vrais problèmes et pouvoir prendre une décision formelle concernant cette question. Donc, dans le cadre du modèle multipartite que nous suivons, il n'est pas possible de permettre au GAC ou à la GNSO de dire ce que nous devons faire. On ne peut pas donner le pouvoir de veto à une partie et de suivre en même temps le processus multipartite.

THOMAS SCHNEIDER: Merci Steve. Je sais et je pense que tout le monde sait que le pouvoir de veto n'existe pas au sein du Conseil d'administration pour les avis, du reste le GAC n'a pas le droit d'opposer un veto à l'avis des autres parties prenantes par exemple. Cela pourrait non seulement être un problème pour nous, mais également un problème pour l'ALAC ou pour d'autres parties prenantes et d'autres comités consultatifs spécifiquement.

Donc, je prends note de cela. C'est la faute à personne. C'est tout simplement une question qui reflète les différentes procédures suivies par les différentes parties prenantes pour faire ces conseils et cela correspond également à la manière de procéder des autres parties prenantes.

Il me semble qu'il faudrait que l'on passe au point suivant, à moins qu'il y ait d'autres questions ou commentaires concernant le PPSAI. Donc, passons maintenant à la troisième partie de l'avis, qui est celle des noms de domaine de second niveau. Nous savons tous qu'il s'agit là d'un problème, d'une question qui a certaines incidences. Nous savons

qu'il y a différentes diffusions en cours concernant ces codes de pays ou de territoires à deux lettres au second niveau.

Et l'avis du GAC essaie de refléter d'une part, le fait que certains pays n'ont aucun problème par rapport à l'utilisation du code deux lettres au second niveau, mais que par contre, il y a d'autres pays non seulement des pays membres, mais qui sont des pays venant du monde en développement qui se demandent ce que donnerait cette mise en œuvre de ces codes à deux lettres.

Et au sein du GAC, il y a de nombreux pays qui voudraient être inclus dans les discussions, qui voudraient s'exprimer et qui voudraient pouvoir utiliser les codes à deux caractères au second niveau. Voilà la description de la situation au sein du GAC. Ce n'est rien de nouveau, c'est toujours la situation.

Et le conseil que nous donnons ici dans notre Avis dit que « le GAC s'attend à ce que le Conseil d'administration du GAC presse instamment que les parties prenantes pertinentes, c'est-à-dire les membres du GAC qui ont des intentions à l'encontre de cela et les bureaux d'enregistrement au second niveau, soient non seulement consultées, mais qu'ils aient également la possibilité de s'exprimer concernant cette question. Bien sûr, la question serait qu'il y ait à identifier la question. Et je dirais que les gouvernements avaient déjà exprimé cette question auparavant. Donc, l'avis du GAC au Conseil d'administration serait de presser instamment les registres et bureaux d'enregistrement pertinents pour qu'ils s'engagent dans des discussions avec les membres du GAC lorsqu'un risque identifié afin de pouvoir trouver une solution de compromis sur la gestion ou sur une évaluation par un tiers

de la situation si le nom est déjà enregistré. Donc, on demande aux registres ou aux bureaux d'enregistrement pertinents de communiquer avec les pays membres du GAC, qui sont préoccupés par la situation ou qui voudraient utiliser ces codes déjà enregistrés. Et nous conseillons que les deux parties communiquent afin de trouver une solution qui soit acceptable aux deux parties.

Je vois Cherine qui lève la main.

CHERINE CHALABY: Merci Thomas. Je pense que nous comprenons bien ce que vous dites. Mais notre question pour le GAC serait de savoir si vous voudriez qu'il y ait des exigences contractuelles demandant aux registres d'enregistrement de travailler avec les membres du GAC, de les obliger à travers ces dispositions contractuelles à travailler ensemble en matière de code à deux lettres au second niveau.

THOMAS SCHNEIDER: Merci de me poser cette question, Cherine.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE: Thomas ?

THOMAS SCHNEIDER: Oui. Qui sait qui parle ? Je vous ai entendu. J'étais en muet, pardon. Mais j'attendais. Écouter la question complète de Cherine. Je ne pense pas que l'on ait discuté de cette question dans les détails. Mais bien sûr, il y a des aspects qui pourraient poser un certain niveau de confusion. Il

faudrait de toute façon que l'on sache quelle serait la bonne solution. Donc, il me semble que l'idée serait plutôt de savoir ce que vous entendez par « arriver à un accord ou à une solution de compromis ».

Je vois Olga qui lève la main. Olga, allez-y.

OLGA CAVALLI: Vous m'entendez ?

THOMAS SCHNEIDER: Oui.

OLGA CAVALLI: Pardon, j'étais en muet. Cherine, merci de nous poser cette question et Thomas, merci de nous permettre d nous exprimer là-dessus. Ce que je tiens à dire est que pour certains pays autour du monde, le seul endroit où ils peuvent s'exprimer est le GAC. Et ils ont exprimé leurs préoccupations concernant les codes à deux lettres ou à trois lettres, au premier ou au second niveau. Cela légitime leurs préoccupations concernant des codes qui représentent leur pays. Ce sont des pays qui ne sont pas actifs au sein de la GNSO ou qui pourraient ne pas être aussi actifs au sein de la ccNSO. Et donc, ils expriment ces préoccupations au sein du GAC qui est l'endroit où ils participent. Cela représente certains pays, bien qu'il y ait des pays qui sont d'accord avec l'utilisation de ces codes à deux ou trois lettres. Il y en a qui ne sont pas d'accord avec cela et l'idée de notre avis est de permettre que tout le monde soit au courant de la manière dont ces codes à deux ou trois lettres seront utilisés. Merci.

THOMAS SCHNEIDER: Merci Olga. J'ai maintenant Chris Disspain.

CHRIS DISSPAIN: Oui. Bonjour Thomas. J'attire votre attention sur le fait qu'on ne sait pas très bien ici encore qui parle au nom de qui. Le GAC conseille ce que nous devrions faire, vers lequel il y a un consensus au niveau du GAC. Il est clair pour moi que le GAC a atteint le consensus concernant l'utilisation de ces codes à deux lettres et concernant les échanges avec les registres et les bureaux d'enregistrement.

Des fois, l'avis est très clair pour le Conseil d'administration, mais d'autres fois, le Conseil aurait besoin de poser des questions au GAC pour comprendre ce qui est consensuel et ce qui ne l'est pas. Je comprends – au moins c'est mon avis – que cette recommandation n'est pas consensuelle du GAC et donc je pense qu'il faudrait peut-être que le GAC discute de la question avant de conseiller cela au Conseil d'administration.

THOMAS SCHNEIDER: Merci Chris. Avant de donner la parole à Gema, je voudrais ajouter que ce n'est pas tellement une question de si l'Avis est consensuel et si les gouvernements sont tous d'accord concernant le lancement de ces codes, mais le consensus est plutôt lié au fait que tous les pays devraient pouvoir s'exprimer là-dessus. Il y a des pays qui disent que ce n'est pas un problème pour eux, qu'ils n'ont rien à dire et rien à ajouter. Mais il y a des pays par contre qui s'inquiètent par ce point-là, par cette initiative et par cette utilisation des codes, et qu'ils veulent s'assurer

que rien ne change, que rien ne se passe, que l'utilisation des codes à deux lettres soit dans le meilleur intérêt de leur communauté.

Donc, ces pays-là demandent au reste des personnes de s'engager, de collaborer ensemble pour trouver des solutions qui conviennent aux pays qui ont un problème là-dessus. Concernant l'utilisation des codes, ils demandent donc l'aide des pays qui n'ont aucun parti pris là-dessus pour pouvoir arriver à une solution qui leur convienne.

CHRIS DISSPAIN: Oui. Donc, dans ce cas-là, pourquoi ne pas dire que les pays devraient pouvoir avoir le droit de décider quelle est l'utilisation donnée à leur code à deux lettres ? Ce n'est pas ce que le GAC dit, et ce que vous venez de dire pour moi montre que ce n'est pas toujours possible que tous les pays soient d'accord et qu'ils devraient par conséquent avoir un moyen de discuter de la question, que chaque pays devrait pouvoir décider, mais ce n'est pas ce que vous dites dans l'Avis.

THOMAS SCHNEIDER: Oui, ce n'est pas la première fois que nous donnons un avis qui n'est pas d'intérêt pour toutes les parties membres du GAC. Peut-être que le GAC ne voudrait pas dire que cela est un avis consensuel, mais lorsque vous regardez d'autres avis, comme par exemple celui de Los Angeles en 2014, on voit que cette formulation correspond au guide de candidature, ce qui n'est pas clair. Mais en ce qui concerne le guide de candidature, il y avait deux éléments, d'une part la question du consensus du GAC et d'autre part, la question de l'approbation de

l'ICANN par rapport à cet avis. Et l'interprétation des deux est différente.

Et d'autre part, certains de ces codes ont déjà été délégués, ce qui complique un peu les choses. Mais il y a bien sûr des pays qui voudraient avoir le droit de veto, et ce n'est pas ce que dit l'Avis. L'Avis demande aux personnes de communiquer pour trouver des solutions qui conviennent aux différentes parties prenantes ou pour demander aux registres de collaborer. Et c'est quelque chose de volontaire – j'espère ajouter ici un peu de clarté. Gema, vous avez la parole.

GEMA M. CAMPILLOS GONZÀLEZ: Merci Thomas. Oui, je pense que pour une question de clarté, je vais expliquer. Le GAC sait qu'il y a un droit légal international portant sur les codes à deux lettres, et c'est pour cela que nous ne pouvons pas dire que nous voulons avoir ce droit, puisque ce n'est pas le cas. Certains pays voudraient l'avoir, mais il n'y a pas assez de soutien pour cela, parce qu'il n'y a pas un droit légal dans ce sens. Mais nous voulons – le Conseil et la communauté de l'ICANN reconnaissent ici qu'il y a une préoccupation légitime. Elle n'est peut-être pas reflétée dans le droit, mais il y a un souci au niveau des gouvernements et des gens qui sont représentés. Un accord ou une approche devrait être trouvée. Il faut réfléchir sur la façon dont on… Quelle serait une solution ici au niveau des contrats ? Peut-être que l'on pourrait faire une évaluation s'il y a déjà un non, et qu'il y a des problèmes qui surgissent, à ce moment-là, une manière d'interpréter cela pourrait être d'avoir une approche et dire que ce n'est pas le seul.

Ma réponse à cette possibilité serait celle-ci. Je voudrais aussi prendre la parole pour demander, pour poser une question concernant les mesures pour atténuer la confusion. Il y a une période de commentaires publics qui vient d'être ouverte là-dessus et au niveau des informations qui sont présentées, il est dit que, « l'ICANN est en train de discuter de l'avis du GAC sur ce point ». Ma question est la suivante : comment est-ce qu'on peut ?

Il y a deux processus ici en cours : la considération de l'avis du GAC et la période de commentaires publics sur ce type de problèmes. Donc, on n'a pas tenu compte de l'avis du GAC. Alors, comment est-ce qu'on va ou à quel point on va parvenir finalement ? Comment est-ce que cela peut converger ?

THOMAS SCHNEIDER: Merci Gema. Avant que l'on réponde à cette question, c'est quelque chose que Cherine a demandé, une question que Cherine a posée. Est-ce qu'il n'était pas d'accord qu'il y ait des questions concernant les exigences du contrat, les exigences contractuelles ? Je dirais que dans la première réponse, pour s'assurer que l'on comprend ce que l'on veut dire, ce que l'on attend, on peut demander comme prochaine étape, on peut demander au GAC d'être plus précis dans les attentes. Et à ce moment-là, on pourra répondre à cette question spécifique concernant les exigences contractuelles.

C'est difficile pour le moment d'y répondre, parce que nous devons en discuter dans le détail. Ca va demander davantage de travail. On enverra un email ou une lettre. Je pense qu'un email serait correct pour vous donner davantage d'informations concernant cet avis spécifique.

Nous essaierons de vous répondre. J'espère qu'on pourra aussi répondre à la question de Cherine dans ce sens-là.

Est-ce qu'il y a des réponses aux commentaires et à la question de Gema de la part du public ? Quelqu'un veut prendre la parole ? Bien. Si ce n'est pas le cas, on verra ensuite comment réagir à ces questions s'il y a d'autres commentaires sur ce point, pour les codes à deux lettres donc. Si ce n'est pas le cas, s'il n'y a plus de commentaires sur ce point – sur les codes à deux lettres, nous allons passer aux autres points du communiqué. Il nous reste plus que dix minutes.

Prochain point. C'est le plus simple – je pense. Il est assez simple. J'ai perdu ma connexion sur Adobe, donc j'espère qu'elle va revenir. Sinon, dites-moi si vous voulez prendre la parole.

Le prochain point est l'utilisation des codes à trois lettres. C'est plus simple dans le sens que nous avons différentes étapes dans le processus et que si l'on commence par les fondements.

Le premier point, c'est que l'on constate qu'il y a actuellement la protection de codes de trois lettres pour les noms de pays, et nous pensons qu'on ne doit pas se dépêcher de supprimer cela. Donc, le GAC n'est pas dans une position pour dire si cette protection doit être conservée ou retirée.

Mais la position générale, c'est que nous avons des discussions, une analyse là-dessus, que l'ensemble de la protection ne doit pas être retirée. Et nous avons constaté aussi qu'il y avait une association entre les pays, les territoires et ces codes à trois lettres, la même chose que pour les codes à deux lettres. Dans certains pays, il y a des associations

plus ou moins solides avec cela. Il peut y avoir des différences de certains pays : certains pensent que le code à deux lettres est plus important que le code à trois lettres et vice-versa. Mais en général, on dit que c'est important pour tous les pays. Et un autre point que nous avons remarqué, c'est que pas tous les pays et territoires sont représentés dans le GAC et qu'il faudrait prendre contact avec tous ces pays concernés ; et ce n'est pas une discussion nouvelle concernant les noms de territoires et de pays.

Avant de faire des changements de toute façon, il faut conserver cette protection et analyser cette question. Donc, les fondements et l'avis dit la même chose, ou plus ou moins la même chose, qu'il faut continuer à réaliser des analyses sur tous les aspects pour l'utilisation potentielle, en particulier avec le GAC, pour voir si l'utilisation potentielle est considérée comme étant dans l'intérêt public ou pas. Cette analyse doit être faite et la protection actuelle doit être conservée pendant que cette analyse est faite. Cette protection, à moins qu'il y ait un consensus au sein de l'ICANN que l'utilisation de ce code soit abordée d'une façon ou d'une autre. Il faut être sûr que cela va dans l'intérêt du public.

Voilà. J'ai de nouveau perdu ma connexion sur Adobe Connect. Donc, je vous demande si vous voulez prendre la parole, dites-le-moi parce que je ne vous vois pas.

STEVE CROCKER: Oui, Thomas. La question ici est bien exprimée, clairement exprimée. Il y a beaucoup de codes à trois lettres, de codes pays qui sont en service et qui ont déjà été en discussion, à considérer cet aspect. Le problème, c'est que cela peut-être un point excédent à aborder. En tout cas, il y a

une vingtaine d'années, ça l'était lorsque le système a été mis en place. Mais aujourd'hui, nous avons déjà une situation dans laquelle – je n'ai pas fait l'enquête pour savoir quels sont les codes-pays à trois lettres qui sont en service, mais je dirais qu'il y a beaucoup de ce type de combinaisons qui sont enregistrés dans le .COM.

THOMAS SCHNEIDER: Merci Steve. Vous avez raison bien sûr. Je pense qu'ici le point important est que dans la protection actuelle, telle qu'elle est actuellement, telle qu'elle existe actuellement pour les, dans le cas du Canada par exemple .CAN, ce sont des codes qui sont en cours d'utilisation, que l'on utilise actuellement depuis longtemps et les retirer serait grave. Mais la protection actuelle qui est en place concernant les nouveaux gTLD devrait être conservée jusqu'à ce qu'un consensus existe concernant ces protections et une protection additionnelle pour les codes qui vont être autorisés devrait exister aussi.

STEVE CROCKER: Oui, et autre chose. J'imagine que les personnes qui sont concernées par les nouveaux gTLD vont dire que ces gTLD existaient, étaient déjà en opération, et donc, nous, les nouveaux gTLD sont immédiatement désavantagés par rapport à cela. Et cela ne fournit pas de protection pour ces pays non plus, parce que quels sont les dégâts que les autorités pourraient faire dans ces cas-là.

THOMAS SCHNEIDER: Merci Steve. Le fait est que les gTLD qui existent actuellement, il y a dans certains régimes, c'est différent ; mais en tout cas, c'est ce qui

existe depuis ces dernières années. Les gTLD sont un différent régime, le guide du candidat dit que, « pour les nouveaux gTLD, ce sont les mêmes règles pour les vieux gTLD ». Donc, le nouveau régime pour les nouveaux gTLD doit correspondre aux gTLD qui sont – qui existent depuis longtemps dans le système.

Il y a eu des préoccupations au sein de la communauté, mais nous voulons que rien ne soit changé pour le moment, jusqu'à ce que l'on se mette d'accord pour faire des modifications et que donc, on continue comme ça jusqu'à qu'une analyse soit réalisée. Merci.

GEMA M. CAMPILLOS GONZÀLEZ: Je voudrais prendre la parole puisque vous n'êtes pas dans la salle Adobe Connect. Je me demande si votre commentaire, le commentaire que vous venez de faire, parce que le seul, il y a .COM qui a été délégué et il y a plusieurs années lorsqu'il n'y avait pas d'extension faite, c'est autre chose et je ne pense pas que cela puisse, que l'on puisse dire que l'on doive retirer ces noms au premier niveau. On parle du premier niveau, on ne parle pas du deuxième niveau. Et cela fait une différence. C'est beaucoup plus visible.

Et dans la série actuelle des nouveaux gTLD, il y a 160 noms, codes à trois lettres, qui ont été, qui sont en cause. Mais très peu de ces codes se retrouvent dans d'autres références, comme l'ICU et autres organismes internationaux. Donc, de mon point de vue, il n'y a pas – on n'est pas dans la situation dans laquelle il n'y a pas d'expérience qui nous amènerait à penser qu'on doit oublier les réservations qui ont été faites. Je ne pense pas que cela soit un argument valable pour les noms à trois lettres de premier niveau. Merci.

THOMAS SCHNEIDER: Merci Gema. Oui, c'est de ma faute. Je l'ai dit, j'ai fait une erreur. Il y a eu une confusion. Il y a tellement de choses semblables qu'on finit par mélanger. Ce n'est pas… [Inaudible]. Donc, on ne peut pas comparer cela avec les gTLD qui existent depuis longtemps, voilà. Donc, c'est pour le premier niveau. Excusez-moi et merci, Gema, pour votre correction. Et nous sommes de nouveau dans la même situation. Ne changeons rien… Est-ce qu'on a pris une décision basée sur les faits ? Il nous reste cinq minutes pour analyser tout cela. Vous avez, on a déjà analysé les sections, concernant les différentes sections.

Maintenant, la protection des OIG, des noms et des acronymes et des OIG. L'idée ici est d'encourager le Conseil à travailler avec le GAC et la GNSO pour trouver une solution et pour… Il y a deux éléments ici : le premier est que le GAC pense que c'est bon et nécessaire d'avoir toutes les parties importantes, y compris dans ce petit groupe qui a participé au processus pour trouver une solution concrète acceptable pour tout le monde, pour que le GAC travaille avec les OIG, avec le Conseil et la GNSO. Ce serait la solution. Au début, ils n'ont pas participé, et nous pensons que vu la situation dans laquelle nous sommes actuellement, le GAC pense que la GNSO devrait aussi participer à ces discussions lorsque nous allons aborder la question donc de ce point, la protection des noms et des acronymes et les OIG. Donc, la première partie de cet avis, cette participation de la GNSO et ensuite, puisque nous avons constaté qu'il y a des changements et que certains membres du Conseil de la GNSO sont nouveaux et ils ne se rappellent pas de toutes ces discussions qui ont eu lieu au préalable, lorsque le débat a commencé,

c'est quelque chose qui peut être bien des fois d'entrer, de seulement avoir une optique.

Mais en tout cas, nous pensons que les OIG elles-mêmes qui sont finalement concernées et qui ont le plus d'expérience dans ce domaine devraient être inclues. C'est une offre pour les nouveaux arrivants pour qu'ils viennent et pour qu'ils aillent consulter les OIG sur ces points-là pour que ces nouveaux arrivants aient toutes les informations concernant les dommages et les abus que pourraient provoquer les questions liées à ce nom. Tout le monde doit retourner s'asseoir et discuter, participer à ces discussions. Il faut utiliser les compétences des OIG pour donc faire une formation de compétences aux nouveaux arrivants concernant ces questions. Ça serait mon avis et mon explication pour cette partie de l'avis du GAC.

Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires ? Mon Adobe Connect se déconnecte. Donc, si vous avez quelque chose à dire, faites-le-moi savoir à travers la ligne de téléphone. J'espère que ce sera une partie de l'avis qui a été bien comprise et que nous puissions conclure notre discussion des avis et passer au point des divers. Si quelqu'un a quelque chose à ajouter, c'est le moment de le faire. Donc, si quelqu'un a quelque chose qui l'intéresse profondément, c'est le moment de leur donner la parole pour s'exprimer.

STEVE CROCKER: Cet appel était très utile pour nous. Vous avez expliqué beaucoup de contenu. Au moins du côté du Conseil d'administration, nous allons discuter de tout ce que nous avons entendu aujourd'hui et nous

continuerons de traiter l'avis du GAC pour prendre des décisions concernant ces avis.

Je parle en mon propre nom, mais je dirais que cette interaction a été fort utile pour que nous ayons un peu plus de clarté et de détail nous permettant de comprendre certaines parties du communiqué. Je suis sûr que certains de mes collègues auront suivi de plus près certains aspects de votre travail et sauront mieux quelles sont les nuances. Mais je suis sûr qu'il y aura également d'autres collègues qui apprécieront les détails que vous avez fournis au cours de cet appel. Merci.

THOMAS SCHNEIDER: Pardon, j'étais en muet. Donc, si personne n'a rien d'absolument nécessaire à dire, je vais conclure l'appel. Je vous remercie tous d'avoir participé et d'avoir apporté vos contributions pour essayer d'améliorer nos communications, notre compréhension de ce qui se passe. Il reste beaucoup de travail à faire bien sûr, mais je pense que nous sommes sur la bonne voie. Et je vous remercie tous d'avoir participé à cet appel aujourd'hui, qui était fort utile. Donc, merci. Ayez une belle fin de journée.

Sachez que cet appel a été enregistré et qu'il sera partagé avec les membres du GAC et du Conseil d'administration, et par la suite, sera publié sur le site web. Merci à tous et ayez une bonne fin de journée. Au revoir.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]